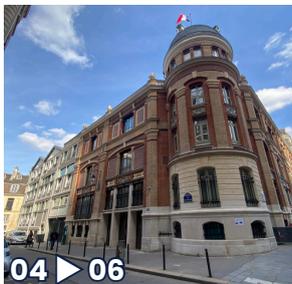


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



PUBLICATION
JUN 2024

SOMMAIRE



03 Mot du Président

La Fondation

- 04 ◦ Ses missions
- 05 ◦ Sa gouvernance
- 06 ◦ A la rencontre des ayants droit

La solidarité financière

- 07-08 • Les prêts
- 09 • Les bourses aux orphelins
- 10-11 • Aide au logement / hébergement

Les loisirs

- 12 • La médiathèque
- 13-14 • La billetterie
- 15-16 • Les évènements
- 17 • L'arbre de Noël
- 18 • Les subventions PIM centres aérés

Les vacances

- 19-20 • Les partenaires, subventions et chèques vacances
- 21 • L'opération Azur et le partenariat TUI

22-23 Les séjours jeunes

24 La communication

25 Le contentieux

26 La gestion RH et la générosité publique

27-29 Les moyens financiers

- 30 • Les ressources...
- Et leur utilisation

31 Les projets à venir pour 2024



VIVE LA FONDATION LOUIS LEPINE !

Patrick DALLENNES

Président de la Fondation Louis Lépine

“ C’est avec un grand plaisir que je signe ce premier éditorial en introduction à l’édition 2023 du rapport d’activité annuel de la fondation Louis Lépine.

Élu en février dernier à la présidence de son conseil d’administration, j’ai pu prendre toute la mesure des missions qui incombent à la fondation mais aussi de l’engagement des équipes qui les mettent en œuvre à l’attention des personnels de la préfecture de police.

Je rends hommage à mon prédécesseur, Pierre-André PEYVEL, qui a présidé aux destinées de la fondation pendant ces 12 derniers mois et dont le mandat s’est achevé en décembre dernier après 8 années de présidence.

L’année 2023 se caractérise par une forte reprise de l’activité après deux exercices entravés par la crise sanitaire. Cette reprise se mesure tout particulièrement en matière de séjours vacances au profit des plus jeunes.

L’évolution très favorable du nombre de jeunes colons traduit tout autant l’attractivité de l’offre élaborée par la fondation que le retour de la confiance envers ce type de loisirs.

C’est également au cours de l’année écoulée que la diversification des modalités d’hébergement temporaire proposées aux nouveaux arrivants à la préfecture de police s’est concrétisée avec la mise en place d’une offre de colocation qui a rapidement rencontré un vif succès.

Les besoins de la solidarité financière, et notamment les prêts à vocation sociale, ont généré une consommation accrue de l’enveloppe de crédits réservée à cette action mais les mesures correctrices mises en œuvre en cours d’année ont permis de conserver la maîtrise de l’enveloppe.

Grâce à une communication de plus en plus dynamique, la notoriété de la fondation progresse au sein de son public d’ayants droit. L’évolution de l’activité du site Internet, du nombre de détenteurs de la carte loisirs, d’abonnés aux pages de la fondation sur les réseaux sociaux en témoignent.

Tout en maîtrisant ses dépenses et ses charges, la fondation optimise son modèle économique afin d’abonder les crédits provenant des subventions versées par la préfecture de police et le ministère de l’Intérieur et des Outremer et ainsi améliorer les prestations offertes aux ayants droit et développer des projets innovants. 76 % de ses ressources sont ainsi consacrées à l’action sociale en faveur de ses ayants- droit.

Ce rapport d’activité est le reflet de notre transparence et de notre engagement envers nos ayants droit. Il traduit également le dévouement, le professionnalisme et la créativité de l’ensemble des salariés de la fondation que je souhaite saluer.

Je vous invite à le parcourir pour découvrir en détail nos actions, nos succès et nos ambitions au service de notre raison d’être : le soutien et la solidarité au profit de tous les personnels de la préfecture de police. ”

LA FONDATION

Ses missions

Depuis sa création en 1950, la Fondation Louis Lépine œuvre à l'action sociale au profit des agents de la Préfecture de Police.

Animée par les valeurs de solidarité, d'équité et d'accessibilité, elle déploie son action dans les domaines suivants :

1



La solidarité financière : prêts sociaux, aides aux victimes du devoir, bourses aux orphelins.

2



L'aide au logement : hébergement en résidences, cautionnement des loyers.

3



Les prestations vacances : séjours jeunes, vacances en famille, subventions vacances.

4



Les prestations culturelles : billetterie, spectacles, théâtre.

Les ayants droit de la Fondation Louis Lépine sont :

- Des agents actifs ;
- Des agents administratifs ;
- Des retraités.

Ils dépendent de l'autorité du préfet de police et sont affectés à Paris intra-muros, dans les Hauts-de-Seine, dans le Val-de-Marne ou en Seine-Saint-Denis.

45 000

AGENTS
OUVRANT DROIT

100 000

BÉNÉFICIAIRES
AYANT DROIT

LA FONDATION

Sa gouvernance

La Fondation Louis Lépine, reconnue d'utilité publique à sa création, est une personne morale de droit privé.

Ses 23 salariés relèvent donc du Code du travail et non du statut général de la fonction publique.

Son Conseil d'Administration est composé de 3 collèges :

6

Membres de droit

représentant
le Ministère de l'Intérieur,
la Préfecture de Police et
la Ville de Paris

4

Personnalités qualifiées

dans le domaine sociale

6

Représentants des ayants droit

Le Conseil d'Administration vote notamment les budgets et approuve les comptes.

Le Président de la Fondation est élu parmi les membres de son Conseil d'Administration.

Le Directeur de la Fondation est nommé par le Président, après avis du Conseil d'Administration. Il dirige les services de la Fondation et assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et du Bureau.

En 2023, 5 Bureaux et 4 Conseils d'Administration ont eu lieu.



En complément, 8 réunions de travail ont été organisées

12/01/23 - Appel d'offres voyageur

26/01/23 - Appel d'offres voyageur

1/03/23 - Proposition évolution des tarifs colos

22/03/23 - Evolution politique d'octroi des prêts

31/05/23 - Requalification de la médiathèque FLL

7/06/23 - Le départ du directeur de la FLL

8/11/23 - Projet de budget FLL 2024

30/11/23 - Visite colocation du 13ème à Paris

LA FONDATION

À la rencontre des ayants-droit

La Fondation se déplace dans les Écoles de Police sur tout le territoire national.

Ces déplacements ont pour but, quelques semaines avant leur arrivée en région parisienne, de rencontrer les gardiens de la paix en début de carrière. La Fondation met un point d'honneur à ce que chaque futur agent connaisse ses actions afin de bénéficier de toute l'aide dont il/elle peut avoir besoin dans le cadre de son installation.

La Fondation intervient également lors des journées d'accueil des nouvelles promotions de commissaires, officiers, adjoints de sécurité mais aussi pour les personnels administratifs nouvellement affectés aussi bien à Paris qu'en DTSP (92-93-94).

Ces interventions sont l'occasion, pour les agents, de (re)découvrir les prestations proposées par la Fondation en termes de solidarité financière, de logements et de loisirs.



100%

DES ÉCOLES DE POLICE VISITÉES

En 2023, **17** visites ont eu lieu dans toutes les Écoles Nationale de Police (ENP).



Les présentations dans les écoles de police permettent aux nouveaux arrivants de connaître l'intégralité des prestations que propose la fondation Louis Lépine

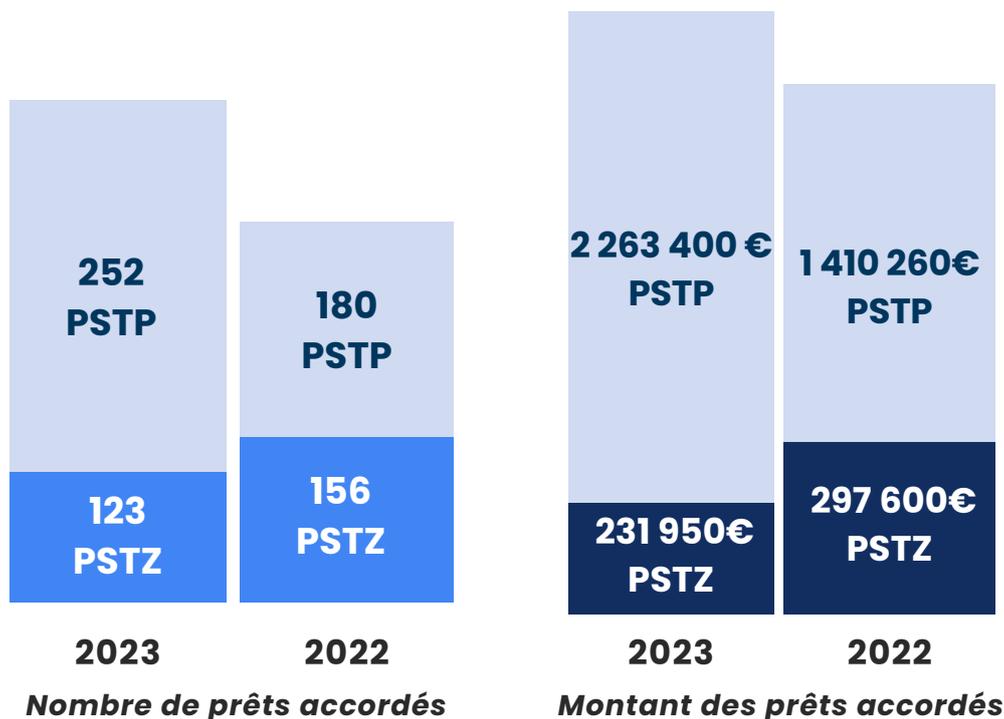
Ce sont des services qui leur seront d'une grande utilité, que ce soit au niveau des loisirs, des vacances ou des services financiers.

Karim



LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Les prêts



L'activité des prêts a été cette année, en forte hausse par rapport à l'année précédente.

Cette hausse se concentre essentiellement sur les PSTP (prêts à taux préférentiels).

En effet, les taux très bas proposés par la fondation pendant une partie de l'année (**1,30 % et 2,10 %**) ont incité les ayants droit à privilégier la FLL plutôt qu'un établissement bancaire ou de crédits.

Pour freiner l'engouement sur les PSTP et rester cohérents avec les taux pratiqués à l'extérieur, la fondation a dû augmenter ses taux de **0,5 %** au mois de juin 2023 en passant à **1,80 % et 2,60%**. Les critères d'octroi ont également été modifiés. Le reste à vivre a été augmenté et l'obligation d'un co-emprunteur au-dessus de **40 %** de taux d'endettement a été mise en place.



En 30 ans de carrière, j'ai pu profiter des nombreux prêts proposés par la fondation Louis Lépine, que ce soit le prêt primo affectation, le prêt auto, le prêt travaux ou le prêt transition énergétique.

Les démarches sont très simples, les taux sont inférieurs à ceux du marché, l'accueil du personnel de la FLL est remarquable.

Je ne peux que remercier l'équipe qui s'occupe de la solidarité financière.

Continuez ainsi !

Yann



LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Les prêts

	2023	2022
PSTZ		
Primo-affectation	83	112
Événement familial	14	16
Sous condition de rémunération	13	16
Transition énergétique	13	12
PSTP		
Vie quotidienne	60	41
Auto/moto	129	105
Aide au logement	6	5
Travaux	45	25
Études supérieures	2	1
Rachat de crédit	10	3
Total des prêts accordés	375	213

En dépit des mesures de freinage, la FLL a dû suspendre le prêt auto pendant l'été 2023 car l'enveloppe destinée à cette activité (**2 M€**) était pratiquement consommée.

En septembre, de nouvelles mesures ont été prises :

- Déblocage d'une enveloppe supplémentaire de **500 000 €** ;
- Augmentation du taux : taux unique de **4,20 %** ;
- Baisse du montant octroyé pour le prêt auto : de **20 000 à 10 000 €** ;
- Suspension des PSTP au profit des PSTZ en décembre.

La dématérialisation se poursuit : **88 %** des demandes de prêts octroyés ont été effectuées sur le site de la fondation contre **86 %** en 2022 et **60 %** en 2021.

En 2022, la Fondation avait mis en place un nouveau prêt « rachat de crédit » pouvant aller jusqu'à **5 000€ sur 60 mois**. Ces prêts ont augmenté de **233,33 %** en 2023 par rapport à l'année 2022.

Au total, en 2023, le nombre de prêts accordés a augmenté de **76 %** par rapport à 2022.

LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Les bourses aux orphelins

La Fondation Louis Lépine apporte sa solidarité financière aux familles frappées par le malheur.

Elle intervient en complément des frais pris en charge par le Ministère de l'Intérieur en cas de décès d'un agent dans l'exercice de ses fonctions et ce, quelles que soient les circonstances de ce décès.

Elle peut ainsi aider pour le paiement des obsèques, des frais de déménagement ou d'autres dépenses liées au décès.

En outre, elle attribue une bourse d'études aux orphelins de fonctionnaires ou de conjoints de fonctionnaires de la Préfecture de Police, âgés de **16 à 24 ans révolus**.

	2023	2022
Nombre de dossiers	22	33
Montant total	34 647 €	53 141 €



AIDE AU LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

Pour répondre aux besoins d'hébergement des personnels nouvellement affectés à la PP, la FLL assure la gestion de 3 résidences d'accueil et met à disposition plusieurs solutions :

- Résidence du Kremlin-Bicêtre ;
- Résidence des Bluets ;
- Résidence de Sauffroy.

En matière de rénovation des logements, des travaux ont été opérés en 2023.

Au Kremlin-Bicêtre : **6** studios et **7** chambres ont été rénovés.

À la résidence des Bluets, ce sont **8** logements qui ont pu être rénovés.

Enfin, à la Résidence de Sauffroy, **3** logements ont été rénovés.

	2023	2022
Nouvelles entrées	78	76
En cabine d'urgence	9	5
Agents sortis d'ENP	41	60
Cadets	2	2
Policiers adjoints	6	2
Autres	20	7

CAUTION LOYER

A la demande du Bureau du Logement de la PP

En 2023, **25** actes de cautionnement pour 25 agents Etat pour un montant de total de **19 937 €** (loyer + charges comprises) ont été accordés.

Sur demande directe auprès de la Fondation Louis Lépine

En 2023, **6** actes de cautionnement dont 4 agents Etat, 1 agent technique et 1 contractuel pour un montant total de **5 127 €** (loyer + charges comprises) ont été accordés.

AIDE AU LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

La colocation FLL

La fondation a reçu l'agrément d'intermédiation pour le logement social en juin 2023 pour une durée de 5 ans.

La fondation a signé une convention en novembre 2023 avec le bailleur social I3F pour 3 logements situés dans le 13e arrondissement de Paris et à Courbevoie.

Ces trois logements ont été aménagés par un prestataire externe et mis à la disposition des agents début décembre.

Au total, la fondation propose **13 chambres** en colocation.



-  Appartements et colocations FLL
-  Colocation FLL/FDA

Colocation, Paris 13e



Colocation, Courbevoie



La colocation Fondation d'Aguesseau (FDA)

L'expérimentation de colocation avec la FDA a pris fin au mois de juin 2023 en accord avec le contrat.

Depuis cette date, la FLL n'a plus la possibilité de loger de nouveaux agents de la PP dans les chambres de la FDA, en revanche les agents encore dans les lieux peuvent y rester jusqu'à la fin de leur bail.

Au 31 décembre 2023, il reste 1 agent PP dans une colocation de la FDA

LES LOISIRS

La médiathèque

Après de nombreux mois de travaux, la médiathèque, située à l'entresol du bâtiment Massillon a réouvert à la mi-octobre 2022 et a repris son rythme de croisière en termes de fréquentation.

LES CHIFFRES À RETENIR

758

VISITES POUR DES EMPRUNTS
680 ARTICLES OU EN RESTITUER 704

969

PERSONNES VENUES LIRE SUR PLACE OU
JOUER À DES JEUX DE SOCIÉTÉ

223

PERSONNES VENUES UTILISER UN PC

92

PERSONNES VENUES POUR RETIRER DES
BILLETS

680

PERSONNES VENUES POUR
DES RENSEIGNEMENTS

4 600 +
LIVRES DE TOUS GENRES

1 850 +
DVD

90 +
JEUX DE SOCIÉTÉ POUR
PETITS ET GRANDS

La fondation continue d'enrichir son fonds par l'acquisition de nouveautés qu'elle met en avant sur le site internet ou via la lettre d'information quotidienne.

À SAVOIR

Les suggestions des agents sont les bienvenues pour que nos choix correspondent à leurs attentes.



Je viens très régulièrement à la médiathèque pour me détendre, emprunter des livres ou des DVD.

Ma venue est toujours une expérience très enrichissante !

Et surtout, j'apprécie toujours l'accueil chaleureux des équipes de la fondation Louis Lépine, qui font un travail précieux pour les agents de la PP.

Yasmina



La médiathèque reste un point de contact avec les ayants droit particulièrement pertinent.

Cet espace sera néanmoins transformé en 2024, dans le cadre d'un projet de création d'un "espace ressources" à l'attention des personnels.

La fondation y contribuera.

LES LOISIRS

La billetterie

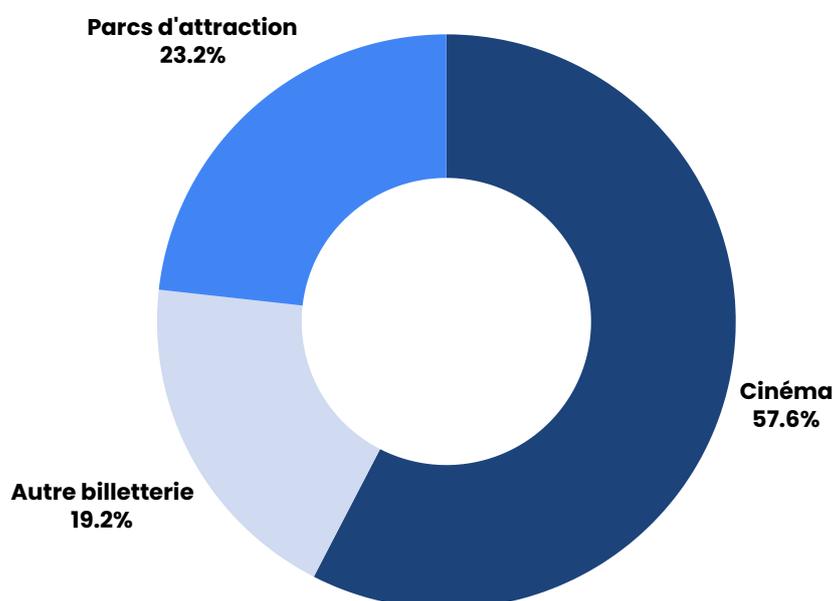
LE PARTENARIAT UNI-CE

À travers le service billetterie du site internet, notre partenaire UNI-CE propose un large choix de loisirs accessible 7 jours/7 et 24 heures/24.

Du cinéma, des parcs, de la billetterie culturelle, des voyages, des box, des chèques cadeaux, des abonnements presse...

ACTIVITÉ PRODUITS UNI-CE

	2023	2022
Commandes	13 989	11 564
Montant subvention (€)	125 304	110 359
Articles vendus	36 695	32 844



Afin de maîtriser la consommation de subvention des billets de cinéma et de tenir compte de la hausse des prix très significative de ces articles, la FLL a relevé le montant de participation restant à la charge de l'agent à partir du second semestre 2023 à hauteur de **6 €** (contre 5 € pour les années précédentes).

Cette mesure a permis à davantage d'ouvrant droit de continuer à bénéficier de cette offre en limitant la commande à **4 billets à 6 €** l'unité par agent et par trimestre.

LES LOISIRS

La billetterie

LES PRODUITS FONDATION

Sur le site, un espace dédié à la sélection des « Les produits Fondation » contient des pièces de théâtre à 1,50 €, des spectacles, des événements culturels et sportifs proposés par la FLL, le plus souvent à 50 % de réduction.

Pour en bénéficier, les ayants droits doivent souscrire à la carte des loisirs de la Fondation pour 5 € l'année. La carte est valable pour 1 an.

	2023	2022
Commandes	5 516	4 380
Montant subvention (€)	55 760	84 336
Billets	14 026	10 065

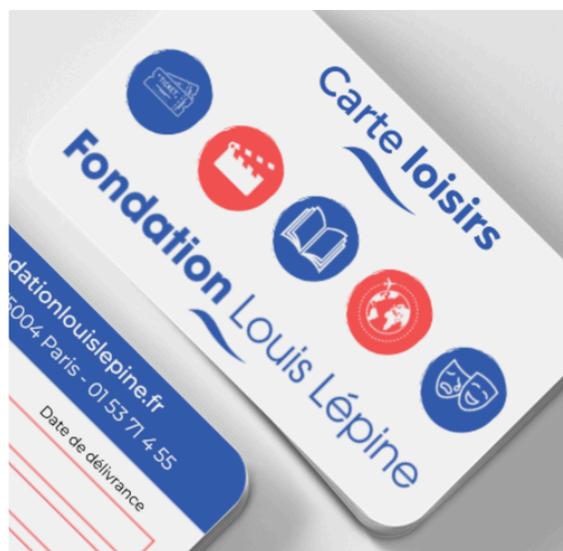
+ 39 % !

Ces billets sont en moyenne subventionnés à 50% de leur prix public.

Quelques exemples :

- Théâtre : **29 %** des billets vendus
- Spectacle : **15 %** des billets vendus
- Concerts : **9 %** des billets vendus
- Sports : **6 %** des billets vendus
- Expositions : **4 %** des billets vendus

LA CARTE DES LOISIRS EN 2023



	2023	2022
Cartes loisirs créées ou renouvelées	6 609	5 636
Recettes (€)	33 045	28 180

+ 17 %

LES LOISIRS

Les évènements

CONCOURS DE NOUVELLES

L'édition 2023 s'est déroulée en février. Son thème était « **Faites-nous rêver** ».

Au total, **18** ayants droit se sont portés candidats.

Les membres du jury ont délibéré le 15 juin et la cérémonie de remise des prix s'est tenue le 29 juin à la médiathèque de la FLL en présence de Barbara Sadoul, autrice jeunesse, spécialiste du fantastique, comédienne et professeur de théâtre.

Un livre dédicacé par l'autrice a été remis à chaque participant.

Les 3 premiers gagnants ont reçu des bons cadeaux respectivement d'une valeur de 100, 50 et 30 €.



CONCOURS DE DESSIN



Il s'adresse aux enfants âgés de 5 à 17 ans.

Le concours s'est tenu en 2 temps : le mercredi 11 octobre à Massillon et le 18 octobre dans les DTSP 92, 93 et 94. Au total, **53 enfants** ont été inscrits dont 33 à Massillon, 13 à Nanterre et 7 à Créteil.

Les participants sont tous repartis avec un diplôme et les lauréats ont remporté un chèque culture Glady de **100 €**.

5 thèmes étaient proposés pour les **5 tranches d'âge** :

- les 5 ans : Ma saison préférée ;
- les 6/7 ans : Les trésors de l'océan ;
- les 8/10 ans : Les monstres s'emparent des Jeux olympiques ;
- les 11/13 ans : « Terre, eau, air, feu, vous êtes le maître des éléments » ;
- les 14/17 ans : « Aspiré(e) dans un jeu vidéo ».



LES LOISIRS



La **cérémonie de remise des prix** a eu lieu le **15 novembre** en présence du Préfet Secrétaire Général pour l'Administration et des membres du jury : Agnès Masson, cheffe de la SMAC, M. Fleury, président de l'AAPP, Mme Ben Hamadi, directrice de la crèche Massillon, Hervé Poyet, président d'Orphéopolis, Antoine Belètre, directeur des partenariats de Kinougarde, Isabelle Vazeille, représentante Thalie, organisateur de colonies artistiques.

3 prix spéciaux ont également été attribués :

- Un prix attribué par l'association artistique de la préfecture de police (AAPP) ;
- Un prix attribué par Kinougarde spécialiste de la garde d'enfant à domicile ;
- Un prix attribué par le prestataire colonie Thalie.

LE RUN PP

La FLL s'est vue à nouveau confier la mission du recueil des inscriptions au Run PP 2023 qui a eu lieu au Parc zoologique de Paris le 7 novembre.

Les inscriptions se sont déroulées du 22 septembre au 18 octobre 2023 depuis le site de la FLL.

La FLL a également pris en charge : la distribution des dossards et porte-dossards, les médailles, les trophées, les sacs remplis de goodies des partenaires (et leur confection), les coachs présents pour réaliser l'échauffement, ainsi que la récolte des lots de tombola.

Au total, environ **1700** participants étaient présents répartis sur **210** équipes.



L'ARBRE DE NOËL



L'arbre de Noël 2023 a rassemblé comme chaque année les enfants des agents en activité de **0 à 12 ans** (enfants nés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2023).

Afin de s'adapter à l'âge des enfants, la FLL a proposé 3 types de prestations.

Pour les plus jeunes de moins de 4 ans, un bon Cadeau multi enseignes Glady d'une valeur de **30 €** par enfant a été adressé aux agents concernés. Ces bons sont valables 1 an auprès de nombreuses enseignes, directement en magasin où sur internet. Près de **2 790 bons** ont été adressés pour une enveloppe d'environ **83 700 €**.

Pour les plus grands, de 4 à 12 ans, les agents pouvaient opérer un choix entre 2 spectacles :

- Les « Jeux du cirque » au cirque Phenix, Pelouse de Reuilly : le dimanche 3 décembre ;
- « Noël au Parc » au parc des expositions de Villepinte : fête foraine intérieure, le samedi 9 décembre pour 2 séances de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

LES CHIFFRES À RETENIR

10 595 PERSONNES INVITÉES

4078 PERSONNES PRÉSENTES AU CIRQUE

1910 PERSONNES PRÉSENTES À LA SÉANCE DE LA FÊTE FORAINE DU MATIN
(TAUX DE PRÉSENCE = 71%)

4607 PERSONNES À LA SÉANCE DE LA FÊTE FORAINE DE L'APRÈS-MIDI
(TAUX DE PRÉSENCE = 67%)

2790 BONS CADEAUX DISTRIBUÉS



Je remercie la fondation Louis Lépine pour l'organisation de ce bel arbre de Noël 2023, c'était vraiment super !

Féérique et inoubliable, nous avons passé un excellent moment en famille.

C'était d'ailleurs mon meilleur spectacle depuis des années !

Ma fille était aux anges !

Steevy

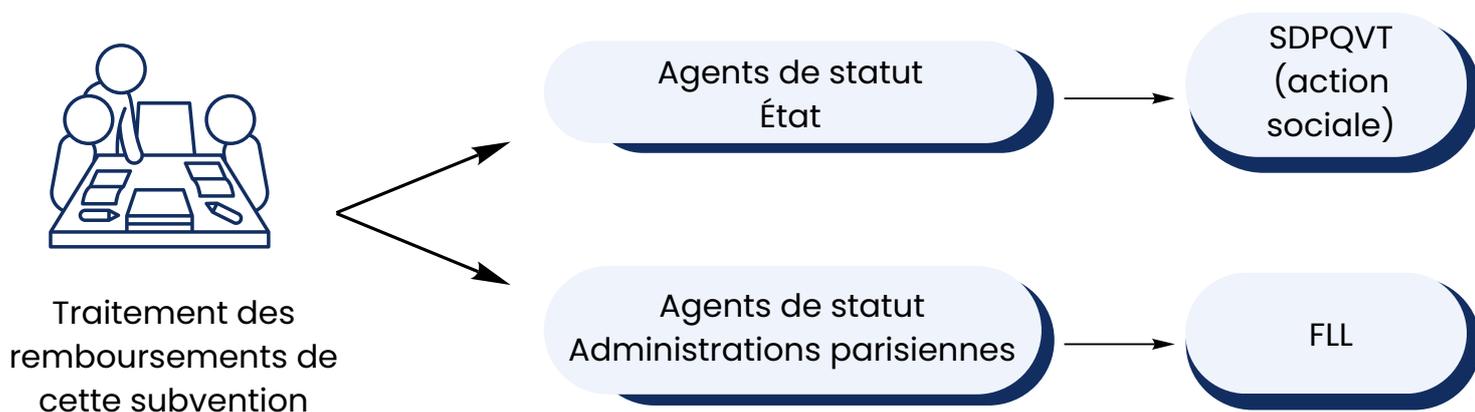


LES LOISIRS

Les subventions PIM centres aérés

Les subventions interministérielles permettent aux agents de réduire les frais de garde de leurs enfants au travers des centres de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les mercredis et les vacances scolaires mais aussi lors des classes de découverte, lors de séjours en colos ou séjours linguistiques (hors séjours proposés par la FLL), lors des séjours en gîtes de France ou pour des séjours vacances en centres spécialisés pour le handicap.

Les montants de ces subventions sont définis chaque année par le ministère de l'action et des comptes publics et leur obtention est soumise au calcul d'un quotient familial mensuel excluant les agents au-delà du score de **1 608**.



EN 2023...

181

DOSSIERS DE REMBOURSEMENT ONT ÉTÉ TRAITÉS POUR UN MONTANT GLOBAL DE **13 526 €**.

À SAVOIR

Le nombre de dossiers est en hausse constante, **+5 %** (contre 172 en 2022), tout comme le montant de subvention alloué, **+3 %** (contre 13 166 € en 2022).

LES VACANCES

Les partenaires, subventions et chèques vacances

La FLL continue de rechercher des partenariats pour faciliter les départs en vacances des agents et propose une offre très diversifiée couverte par l'ensemble des **27 partenaires** afin que chacun des ayants droit puisse trouver le séjour qui lui convient : tourisme social ou marchand, séjour en pension ou en location, en France ou à l'étranger, des campings au croisières à travers le monde...

COMMENT RÉSERVER ?

- 1 Il suffit de consulter la page du partenaire sur le site internet de la FLL, prendre connaissance des remises et des codes de réduction négociés pour réserver son séjour à prix négocié en 3 clics !
- 2 Lorsque l'agent revient de son séjour de vacances réservé auprès d'un des 27 partenaires référencés, il fait une demande de subvention au service vacances de la fondation jusqu'à 2 mois après son retour.

Ce dispositif permet à l'agent de réduire le coût de son séjour grâce à 2 types de subventions cumulables :

- La subvention « **aide aux vacances** » : **65 € par enfant** attribuée une fois par an pour les séjours en France et à l'étranger d'une **durée minimum de 7 jours**.

ET

- La subvention « **vacances familles** » : elle représente de **9 à 20 %** du montant du séjour (avec des plafonds) et est modulée selon le quotient familial.

Les agents peuvent en bénéficier **2 fois par an** sur des séjours en France ou à l'étranger pour une **durée minimum de 7 jours**.

EN 2023...

144 266 €

MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DES VACANCES ADULTES (CONTRE 132 928 € EN 2022) POUR 1 257 DOSSIERS (CONTRE 1 153 EN 2022).

À SAVOIR

La part de budget consacrée à la subvention familles est quasi équivalente à l'aide aux enfants avec **46 %** du montant global. Un résultat stable par rapport à 2022.

La FLL accorde en moyenne **123 €** par dossier pour l'aide aux vacances et 108 € par dossier pour la subvention vacances familles.

LES VACANCES

Les partenaires, subventions et chèques vacances



La billetterie UNI-CE propose également des partenariats vacances, ce qui élargit le choix des ayants droit.



En revanche, si l'agent fait sa réservation avec un code de partenariat UNI-CE, il ne pourra pas bénéficier des subventions proposées par la FLL.

Les agents ont également la possibilité de créer un **plan d'épargne** pour obtenir des chèques vacances.

Cette épargne d'une durée de **4 à 12 mois** est abondée de **10 à 35 %** par l'employeur et est restituée sous forme de chèques vacances.

Ces chèques sous forme de coupure de **10 et 20 €** sont utilisables pour régler ses frais de vacances en France et en Europe ainsi qu'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.



**DÉMARCHE POUR SE
CONSTITUER DE L'ÉPARGNE**

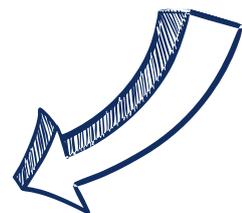
Agents de statut
État

Site internet
de la Fonction
publique

Agents de statut
Administrations parisiennes

Site internet
de la FLL

**Rendu possible grâce au
partenariat de la FLL avec
Docaposte !**



LES VACANCES

OPÉRATION AZUR 2023

Une nouvelle opération Azur a été menée avec succès avec le partenaire TUI.

Un séjour en Club Marmara 5 étoiles en Crête en formule tout inclus a été proposé aux agents. Au total, **500 places** ont été réservées de fin avril à octobre 2023.

Les tarifs proposés allaient de **450 €** au lieu de 750 € (hors vacances scolaires) à **640€** au lieu de 940 € (en vacances scolaires) par adulte et enfant.

Le forfait bébé de moins de 2 ans d'un montant de **94 €** était totalement pris en charge par la FLL. La FLL a donc absorbé 300 € de subvention par personne soit une opération avec un coût de subvention de **150 000 €**.



À SAVOIR

48 dossiers et **479** personnes qui ont pu profiter de cette nouvelle offre de voyage.

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC TUI

Simultanément, la FLL a concrétisé un grand projet en 2023 : la signature d'un nouveau partenariat avec un voyageur, l'agence **TUI** !

Le groupe TUI représente les marques Clubs Marmara, Clubs Lookéa et les circuits Nouvelles Frontières.

La connexion du back office du site internet de la FLL au système de réservation du voyageur permet aux ayants droit d'établir leurs devis en ligne en tenant compte de la subvention famille et enfants.



Les agents auront ainsi accès à l'intégralité de l'offre TUI aux meilleurs prix garanti du marché.



LES SÉJOURS JEUNES

L'année 2023 marque une très nette progression par rapport à l'année 2022, **175** enfants de plus, soit plus de **35 %** de hausse, sans toutefois atteindre les niveaux d'avant COVID.

La période des vacances d'hiver est stable.

En revanche, on note un recul sur la période de printemps (**-23.25 %**) qui rencontre moins de succès probablement en raison des ponts, propices aux départs en famille.

Les périodes d'été et d'automne ont vu leur nombre d'inscrits augmenter de manière très significative avec respectivement **+100** enfants en été (soit **29 %** de hausse) et **+82** enfants en automne (soit **164 %** d'augmentation).

HIVER 2023

60 ENFANTS INSCRITS
(CONTRE 57 L'HIVER 2022)

PRINTEMPS 2023

33 ENFANTS INSCRITS
(CONTRE 43 AU PRINTEMPS 2022)

ÉTÉ 2023

454 ENFANTS INSCRITS
(CONTRE 354 À L'ÉTÉ 2022)

AUTOMNE 2023

132 ENFANTS INSCRITS
(CONTRE 50 À L'AUTOMNE 2022)



Mes garçons sont partis de nombreuses fois en séjours jeunes avec la Fondation Louis Lépine, que ce soit pour des colonies de vacances situées en France ou à l'étranger.

Il leur est possible de changer de thème d'une année à l'autre en choisissant par exemple des séjours sportifs, de découverte ou des séjours linguistiques.

Ils sont toujours rentrés avec le sourire et ont aimé cette belle expérience où ils ont pu se faire des amis provenant du monde entier !

Ludovic



LES SÉJOURS JEUNES

Le montant des subventions accordées au titre des séjours jeunes pour l'année 2023 s'élève à **309 870 €** (contre 230 804 € en 2022).

Cela représente une réduction moyenne par séjour de **456 €** et une réduction moyenne (hors PIM) de **45 %** sur un tarif d'achat négocié par la FLL.

Le montant moyen de PIM s'élève à **233 €** par inscription pour les bénéficiaires de cette subvention.

82% des enfants inscrits sont issus d'agents de statut "**état**" et **18%** de statut "**administration parisienne**"

25% des enfants bénéficient de la réduction pour situation de parent isolé (abaissement d'une tranche de tarif jusqu'au printemps 2023. à partir de l'été 2023 : rajout d'1 part)

33% bénéficient de la réduction fratrie

6% des enfants sont partis sur des séjours linguistiques pour lesquels la subvention journalière FLL est majorée de 20%.

79% des inscrits ont bénéficié de la PIM (subvention déduite automatiquement du prix des séjours de colos – en plus de la subvention FLL – pour les agents bénéficiaires).

Il est à noter que la FLL a modifié les modalités de calcul de tarif agents afin de s'adapter à l'évolution de la circulaire ministérielle fixant la PIM.

Ces changements sont intervenus entre les vacances de printemps et les vacances d'été 2023. Les anciennes modalités de calcul de la PIM prenaient en compte l'indice de rémunération de l'agent inférieur ou égal à **489** pour être éligible.

Les nouvelles modalités de calcul se basent uniquement sur un quotient familial mensuel (QFM) permettant une plus juste prise en compte des revenus et charges du foyer et non uniquement de l'agent seul. Les agents éligibles à la PIM doivent avoir un QFM inférieur à **1 608**.

À SAVOIR

61% des inscrits se situent dans les 3 premières tranches de tarif les plus aidés : de **T1 à T3**.



Le service vacances jeunes se rend régulièrement en visite dans les centres de vacances afin de vérifier les standards de qualité, les normes de sécurité et le respect des contrats passés avec les prestataires :

- 3 centres visités en hiver, 3 centres ont été visités au printemps et 5 centres en été.

LA COMMUNICATION

Les supports de communication

LA LETTRE D'INFORMATION

La lettre d'information adressée quotidiennement aux ayants droit de la fondation s'est fortement développée et modernisée en 2023.

Elle figure parmi les supports de communication les plus efficaces pour le service communication de la FLL.

La base de données des destinataires a dépassé les **14 200** personnes, contre 12 000 en 2022.

Au total, **250** campagnes ont été lancées en 2023, avec un taux d'ouverture de **23 %**, ce qui est très satisfaisant.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2023, la visibilité de la FLL s'est accrue.

Le nombre de messages privés reçus, l'engagement et l'audience ont fortement augmenté sur l'intégralité des réseaux sociaux.



+ **150 abonnés**
+ **62% d'interactions**



+ **346 abonnés**
+ **500% de couverture**

La page LinkedIn de la FLL, inexploitée et bloquée depuis 2019 a pu être récupérée par le service communication. Cette page est désormais utilisée pour recruter et renforcer notre visibilité sur le plan "professionnel".

LES TIRAGES AU SORT MENSUELS

Les tirages au sort mensuels ont été reconduits en 2023.

Chaque mois, un lot d'une valeur supérieure ou égale à **150 €** est mis en jeu pour les personnes disposant d'une carte loisirs en cours de validité.

Ce concept remporte un grand succès et le service communication de la fondation reçoit de nombreux messages privés en guise de remerciements.

Les tirages seront reconduits pour 2024, avec quelques modernisations en termes de visuels et en termes de modalités de participation.

LE CONTENTIEUX

Le montant total des créances impayées (prêts et résidences) s'élève à **351 697 €** à la clôture de l'exercice. Il diminue de **3,16 %** sur l'exercice 2023.

Le risque de non recouvrement de ces créances est fortement provisionné (**85 %**).

Le taux d'impayé des prêts diminue de **1 point** (montant des créances contentieuses rapporté à l'encours des fonds prêtés). Il représente **2,47 %** contre 3,49% en 2022.

Le montant des créances locatives contentieuses diminue de **2 %** sur l'exercice.

Le taux de recouvrement des dossiers impayés au cours de l'exercice 2023 est de **10,5%** (sommes recouvrées en 2023 / sommes à recouvrer au 31/12/2023).

EN SAVOIR PLUS



Pourquoi est-il important pour la FLL de recouvrer ses créances ?

La FLL accorde des prêts sur ses ressources propres à des conditions préférentielles et déroge ainsi au monopole bancaire (article L. 511-6 du code monétaire et financier).

L'enveloppe de prêt est nécessairement limitée (**2 M€ en 2023**), il est donc indispensable pour la FLL de recouvrer ses créances afin de pouvoir continuer à octroyer des prêts aux ayants droit.



Pour quelles raisons un dossier est-il transféré au service contentieux ?

En cas d'impayés et à défaut de prise de contact de l'ayant droit avec le service solidarité pour s'expliquer sur sa situation, la FLL quitte le mode de règlement amiable et mobilise son service contentieux.

LES CHIFFRES 2023 SUR LES DOSSIERS

Prêts

60 dossiers soldés

Résidences

35 dossiers soldés

Caution loyers

5 dossiers soldés

Vacances

1 dossier soldé



TOTAL

101 dossiers traités

LA GESTION RH

LE RECRUTEMENT

Les effectifs de la FLL s'élèvent à **23 salariés**.

Une nouvelle directrice a pris ses fonctions en septembre en remplacement du directeur précédent parti en mai.

→ Arrivées

En 2023, 3 agents ont été recrutés dont 1 en CDI et 2 en CDD.

→ Départs

En 2023, 4 agents ont quitté la fondation dont 2 fin de CDD et 2 démissions.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Des formations ont été proposées aux salariés de la FLL.

1 formation collective suivie

"Gestion des conflits à l'accueil"

1 formation individuelle suivie

"Excel perfectionnement"

LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

LES LEGS ET DONS

La fondation doit se faire connaître de potentiels légataires et donateurs.

En octobre 2023, la FLL était présente au 119e Congrès des Notaires ayant eu lieu à Deauville.

En outre, tout au long de l'année, une salariée de la fondation visite régulièrement des études de notaires afin de promouvoir la FLL auprès de leurs clients.

LE MONTANT DES DONS EN 2023

3 211

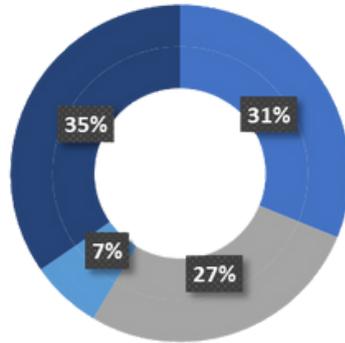
€ ONT ÉTÉ RÉCOLTÉS VIA LE SITE INTERNET OU PAR COURRIER (CONTRE 5495 € EN 2023)

LES MOYENS FINANCIERS

Les ressources

Le montant des ressources financières de l'exercice **2023 s'élève à 7,199 M€** contre **5,984 M€** en 2022.

Ces ressources sont issues de 3 types de revenus et de l'enveloppe des prêts sociaux.

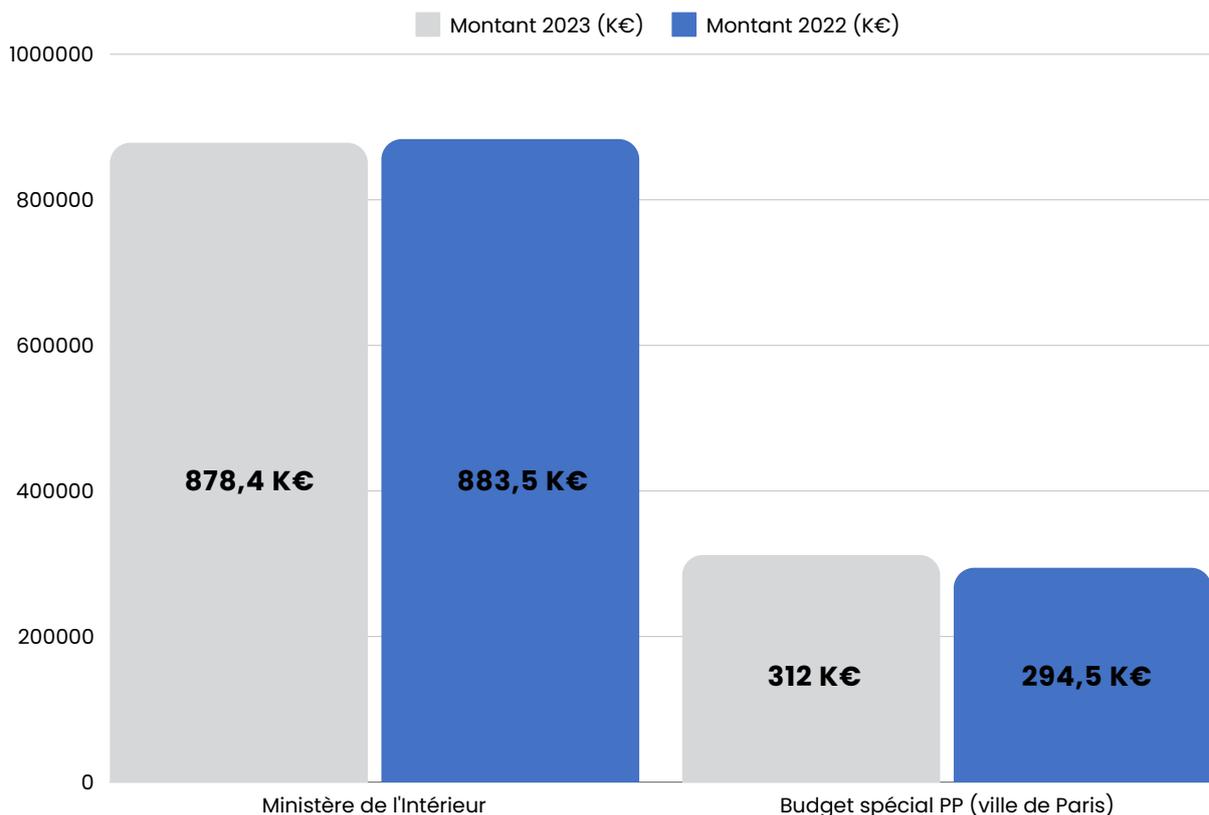


- Subventions publiques (2,24 M€)
- Revenus des activités (1,97 M€)
- Produits financiers (489K€)
- Enveloppe des prêts sociaux (2,495 M€)

Le montant des subventions représente **31 %** des ressources de la FLL sur l'exercice 2023.

Le Ministère de l'Intérieur et la Ville de Paris (budget spécial de la PP), participent aux charges de fonctionnement.

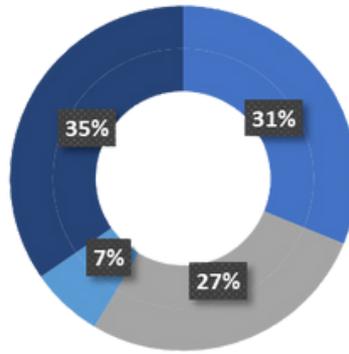
Leurs contributions financent **65,91 %** des charges de fonctionnement de la Fondation Louis Lépine contre **68,51 %** en 2022.



LES MOYENS FINANCIERS

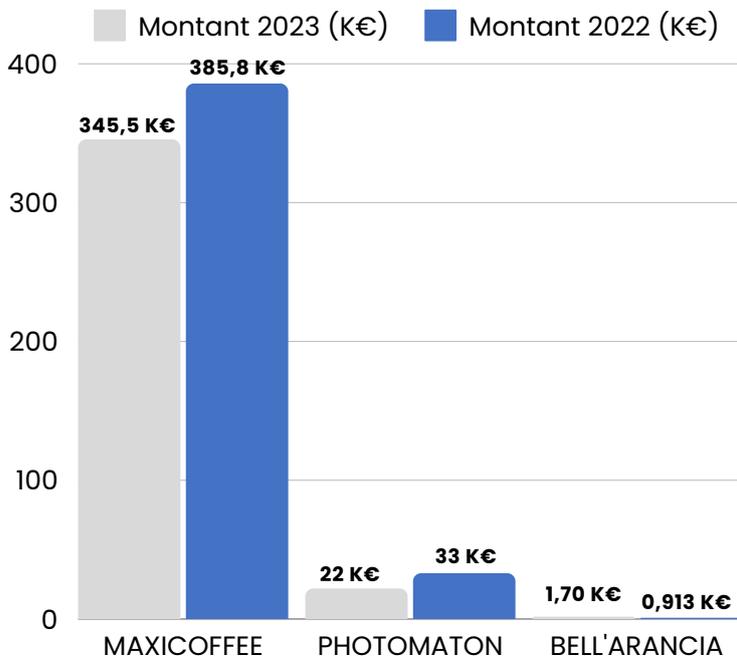
Les ressources

Les revenus des activités sont constitués des activités de la distribution automatique (369,2K€), des loyers résidences d'accueil (623,50K€), de la vente de séjours jeunes (687,3K€) et des cartes loisirs et autres partenariats (45,70K€).



- Subventions publiques (2,24 M€)
- Revenus des activités (1,97 M€)
- Produits financiers (489K€)
- Enveloppe des prêts sociaux (2,495 M€)

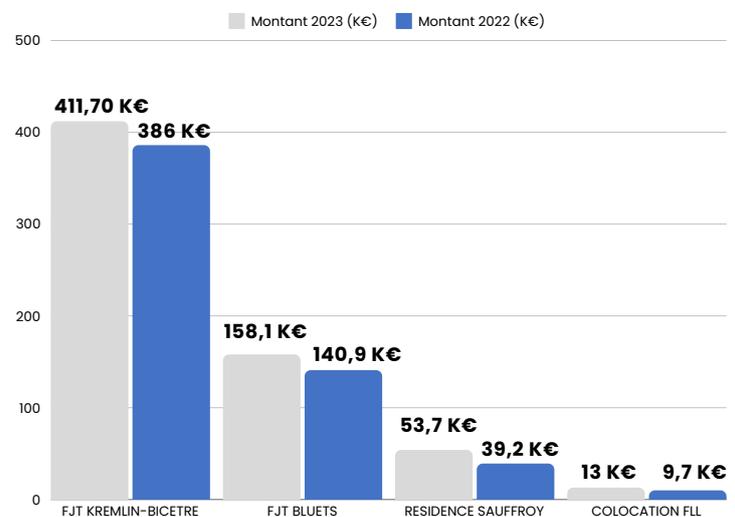
REVENUS DE LA DISTRIBUTION AUTOMATIQUE



Le niveau de revenus issus de la distribution automatique (DA) conditionne le financement des actions sociales en faveur des bénéficiaires.

En 2023, les recettes de DA ont permis de financer les prestations subventionnées des vacances (144K€) et loisirs (181K€), et une partie des colonies de vacances (75K€).

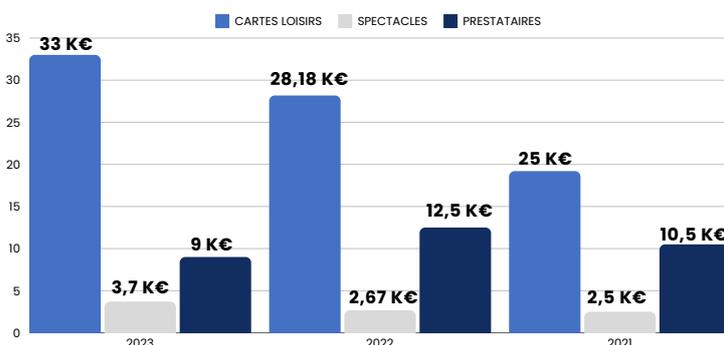
LOYERS RÉSIDENCES



TOTAL 2023 = 369,20 K €

Les loyers des résidences permettent à la FLL d'assurer l'entretien des résidences et la rénovation des logements.

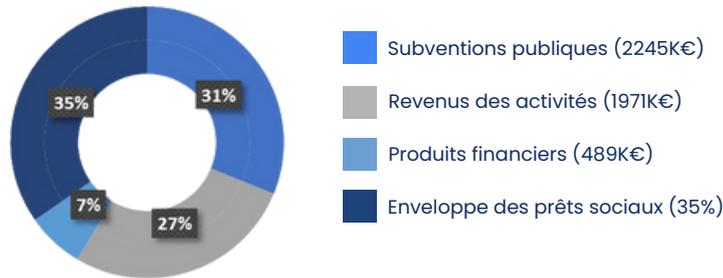
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉ



Les recettes de ces activités permettent de contribuer au financement des prestations subventionnées.

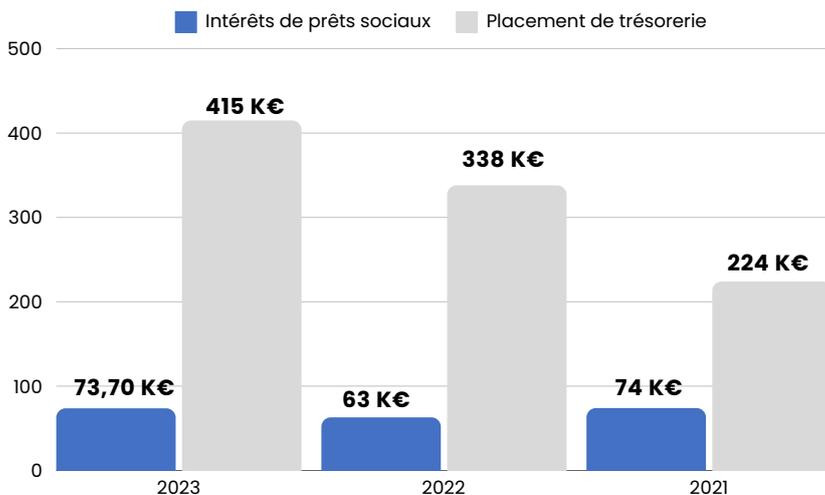
LES MOYENS FINANCIERS

Les ressources



Le cabinet Cedrus est le conseiller partenaire principal de la FLL en matière de placements financiers. Sa collaboration auprès de la FLL a permis de constituer en mars 2019 la réserve de trésorerie de 5M€ souhaitée par le Conseil d'Administration. Le cabinet Cedrus est spécialisé dans les fondations et associations auxquelles il propose des solutions innovantes et d'avenir pour diversifier leurs ressources.

REVENUS DES PRODUITS FINANCIERS (EN K€)



Les produits financiers ont augmenté de **13,82 %** sur l'exercice 2023.

Ceux-ci sont utilisés pour compléter la partie des charges de fonctionnement non couverte par les subventions des financeurs de la Fondation.

TOTAL 2023 = 488,70 K €

Les placements financiers permettent de générer des ressources financières affectées aux besoins de fonctionnement et à l'action sociale de la Fondation au bénéfice de ses ayants droit. Ces placements sont réalisés au regard de 3 critères fondamentaux :

- La sécurisation des fonds investis : aucun placement spéculatif sur les marchés financiers
- La cohérence des placements investis avec les valeurs de la Fondation : immobilier avec de forts besoins sociaux (santé, EHPAD...), infrastructures (hôpitaux, TGV...)
- La contribution aux missions sociales de la Fondation de l'ensemble des produits financiers.

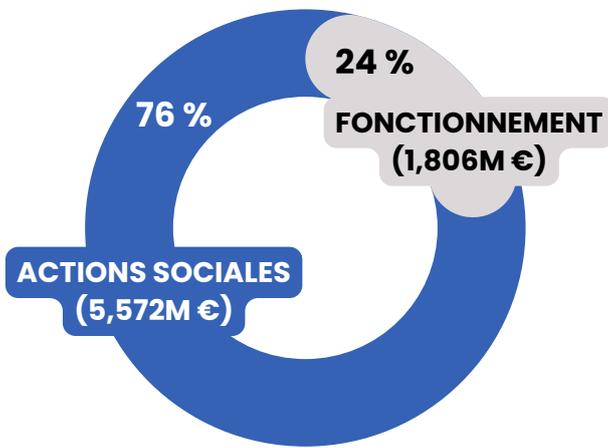
Ainsi, les performances de la réserve de trésorerie représentent pour l'exercice 2023 un montant de **231 000 €**.

Cabinet CEDRUS

LES MOYENS FINANCIERS

Et leur utilisation

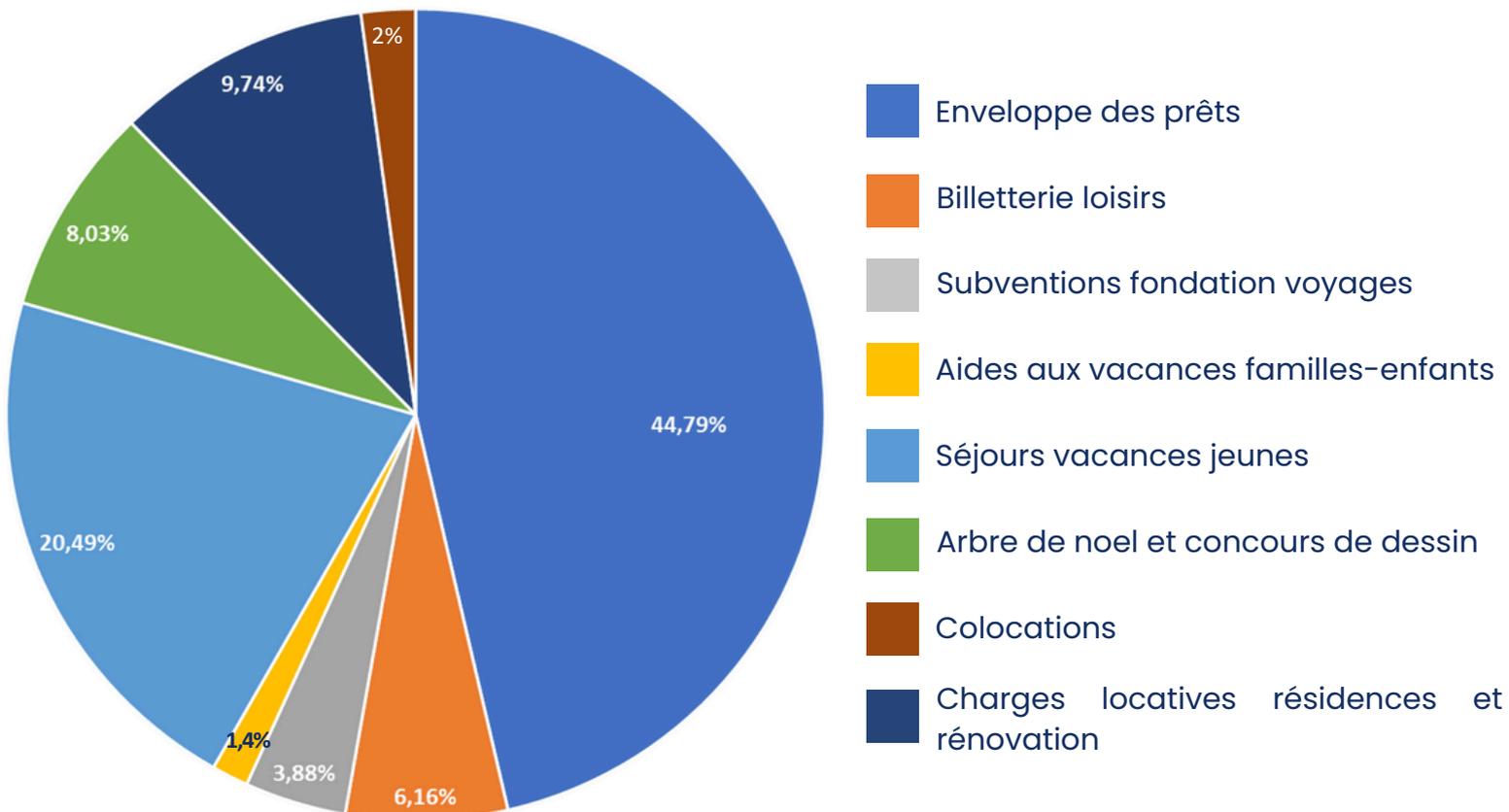
UTILISATION DES RESSOURCES



Les ressources financières de l'exercice 2023, affectées majoritairement aux actions sociales de la FLL (**76 %** contre 72.3 % en 2022) sont en forte progression.

Le montant consacré aux actions sociales au cours de l'exercice 2023 représentait **5,572M€** soit un fort accroissement de 24%.

ACTIONS SOCIALES 2023



LES PROJETS À VENIR

Pour l'année 2024

PÔLE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

La fondation bénéficiera du concours du Fonds de Dotation pour le Logement Citoyen pour engager des travaux de rénovation de la salle commune de la résidence du Kremlin Bicêtre. Des travaux de rénovation de la résidence des Bluets seront également effectués (parties communes + salles de bains et tableaux électriques).

Le pôle se lancera dans la recherche de nouveaux logements auprès des bailleurs sociaux afin d'ouvrir 2 nouvelles colocations représentant 6 ou 7 chambres supplémentaires.

PÔLE VACANCES / LOISIRS

Le service mettra en place divers projets :

- un nouveau dispositif de subvention (déduction de la subvention dès la réservation) avec le partenaire TUI ;
- des permanences sur site pour mieux faire connaître les services de la FLL à des moments clés comme les inscriptions colos d'été ;
- des après-midis récréatifs à tester ;
- contribuer à l'ouverture et à la tenue de la Maison Bleus ;
- communiquer auprès des futurs retraités sur la continuité de leur éligibilité auprès de la FLL post-départ en retraite (forum en octobre pour les AP uniquement).

SERVICE COMMUNICATION

Le service disposera d'un support de communication supplémentaire avec 3 écrans d'affichage dynamique installés à Massillon afin de présenter les services de la FLL et de diffuser notre actualité.

Une lettre d'information sera adressée à tous les agents de la PP sur leurs adresses mails professionnelles.

SERVICE CONTENTIEUX

Une veille juridique sera mise en place dans les domaines suivants :

- prêt ;
- logement ;
- voies d'exécution ;
- économie sociale et solidaire (ESS).

SERVICE RH / DONS ET LEGS

Le service a la volonté de développer des contacts avec des notaires afin de conforter la visibilité de la FLL auprès des professionnels incontournables des dons et legs.

MERCI



CONCEPTION ET RÉDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Thomas GALLET
Service Communication - FLL

FONDATION LOUIS LÉPINE

1 rue Massillon
75004 Paris

 pp-fll-contact@interieur.gouv.fr
 www.fondationlouislepine.fr

REJOIGNEZ-NOUS AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

 [Fondation Louis Lépine](#)

 [Fondation Louis Lépine](#)

 [fondation_louislepine](#)

